

CULTURE

Cinéma municipal le Luxy

Convention avec l'association Europa Cinémas

Année 2012

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis de nombreuses années, le cinéma municipal le Luxy s'engage dans la mise en œuvre des objectifs de la Commission Européenne pour le soutien à la diffusion des films européens, en s'engageant à ce que 22% au minimum de la programmation globale de la salle, en nombre total de séances, soit consacré à des films européens non nationaux.

L'association Europa Cinémas a signé une convention avec la Commission Européenne pour promouvoir, en son nom, un travail de diffusion de films européens. Cette association accorde des subventions aux salles de cinéma européennes diffusant une proportion donnée de films européens, particulièrement ceux issus d'autres cinématographies que celles de leur propre territoire. A cette subvention peut s'en ajouter une seconde au titre du travail de diffusion mené autour de films européens à destination du jeune public, ce qui est le cas pour le cinéma le Luxy.

A ce titre, la Ville recevra de la part de cette association, une subvention de 14 654 € pour l'année 2012, au vu de l'activité de diffusion de films européens au cinéma municipal le Luxy durant l'année 2011.

Pour ce faire, je vous propose d'approuver la convention avec l'association Europa Cinémas.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

P.J. : convention

CULTURE

Cinéma municipal le Luxy

Convention avec l'association Europa Cinémas

Année 2012

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu ses délibérations du 17 décembre 2009 approuvant la municipalisation du mode de gestion du cinéma le Luxy, à compter du 1^{er} janvier 2010 et décidant la création d'un budget annexe afférent,

vu sa délibération du 15 décembre 2011 approuvant la convention avec l'association Europa Cinémas pour l'année 2011,

vu sa délibération du 16 février 2012 adoptant le budget annexe du cinéma municipal le Luxy pour l'année 2012,

considérant que l'association Europa Cinémas, suite à la signature d'une convention avec la Commission européenne, accorde des subventions aux salles de cinéma européennes diffusant une proportion de films européens non nationaux ainsi que des films européens à destination du jeune public,

considérant qu'il convient de signer une nouvelle convention avec l'association Europa Cinémas afin de percevoir les subventions susvisées pour l'année 2012,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention avec l'association Europa Cinémas et AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que tous les actes y afférant, notamment ceux relatifs au dépôt du dossier de demande de subventions.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 28 NOVEMBRE 2012

RECU EN PREFECTURE

LE 28 NOVEMBRE 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 23 NOVEMBRE 2012